



# Formation DEIS

## DF1 uf13 Module 132

**DOSSIER DE LECTURE POUR INTERVENTION COLLOQUE  
IRTS HDF  
À DESTINATION DE TOUS LES APPRENANTS**

**LES METAMORPHOSES DE  
LA QUESTION SOCIALE**

**QUAND ROBERT CASTEL NOUS AIDE À PENSER LE  
TRAVAIL SOCIAL**

Le 20 avril 2014

Promotion DEIS 8  
Maud CASSAR  
BEAUQUEL

## 1.1 Essai sur la démarche de l'auteur et ses arguments

Pour comprendre la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, il est nécessaire de revenir sur le passé. C'est dans une lecture par une approche socio-historique que l'auteur nous permet de tenter de comprendre l'effritement du salariat, problème majeur de notre temps.

Le salariat occupe une grande majorité des actifs pour lesquels se rattachent une grande partie des protections assurantielles contre les risques avec le soutien d'un état social et ou régulateur. Cependant cela n'a pas toujours été le cas. Jadis, il fut longtemps considéré comme une situation incertaine, indigne pour laquelle le salarié n'avait pas d'autre moyen pour survivre que d'offrir la force de ses bras, soumis de fait à un état de dépendance forcé et contraint. Il a fallu des siècles de batailles politiques, économiques, sociales pour que le contexte s'inverse... au fil du temps des conflits, des conciliations...

Les métamorphoses de la question sociale sont les transformations historiques de notre modèle de protection. De par les changements qu'elles occasionnent, elles remettent en cause les certitudes et redessinent l'ensemble du paysage social. C'est alors que « la question sociale » pose le précepte des inquiétudes sur la capacité à maintenir, réguler une cohésion dans la société. Il est question de l'aptitude ou l'inaptitude à travailler... La question sociale se pose à partir des désaffiliés.

Dans son œuvre, Robert Castel nous fait partager son analyse historique au fur et à mesure des chapitres et tente de nous apporter un éclairage selon une grille de lecture compréhensive des événements : comment est-on passé d'une réalité de salariat précaire, indigne, à une réalité d'un salariat incontournable de l'intégration dans notre société ? De tout temps, les crises successives ont amené leur lot de personnes en marge de la société : les exclus, les marginaux et pour Castel « les surnuméraires ou les désaffiliés ». Il fait une analyse de la place de l'individu dans la division du travail et dans leur participation à s'appropriier (ou pas) et appartenir (ou pas) aux réseaux de sociabilité. « Contrairement aux conceptions libérales selon lesquelles seul l'individu fait des choix et prend des risques, je pense que l'individu est un sujet social »<sup>1</sup>. Il met en exergue la façon dont la société s'est constituée à partir de la « propriété sociale » en étudiant les conséquences de cette intégration et en pointant les menaces qui font apparaître l'insécurité sociale générée par la précarité et le chômage de masse. Il fait le constat de la montée croissante des incertitudes et des risques dans les sociétés contemporaines dont la conséquence annonce un passage à un nouveau régime du capitalisme.

Mots clefs : handicapologie, désaffiliés, surnuméraires, précarité, vulnérabilité, Indigents, domiciliation, risque

---

<sup>1</sup> [www.humanite.fr](http://www.humanite.fr) –interview de Robert Castel, fin février 2013

## 1.2. Biographie

Robert Castel était un sociologue mais Il était également au croisement d'autres disciplines : la philosophie, la psychanalyse et la sociologie. Né le 27 mars 1933 à Saint Pierre Quilbignon (quartier de la ville de Brest), il était le fils d'un employé des ponts et chaussées. Originaire du monde du travail où les difficultés de subsistances étaient le quotidien, il s'était imprégné de la culture laïque et républicaine.

Il perd ses parents précocement. Issu d'un milieu modeste, il passe tout « naturellement » un Cap d'ajusteur mécanicien. Remarqué par un professeur de mathématiques (ancien déporté communiste) de par ses lectures, il l'incite à poursuivre ses études. Boursier, il a passé l'agrégation de philosophie en 1959 et se lance dans une thèse sous la direction de Raymond Aaron à la Sorbonne. Il y rencontre P. Bourdieu avec qui il commencera à travailler, laissant entre parenthèse la philosophie au profit de la sociologie.

1968, il va enseigner à l'université de Vincennes (paris 8<sup>ème</sup>). 1970 -1980, il s'intéressera à la psychanalyse et à la psychiatrie, à la prise en charge des malades mentaux. Il établira une sociologie critique en se rapprochant de Michel Foucault dont il reprendra la démarche généalogique. Il publiera plusieurs ouvrages et articles tels que « le psychanalysme : l'ordre psychanalytique et le pouvoir » (1976), « l'ordre psychiatrique » (1977), « la société psychiatrique avancée : le modèle américain » (1979).

Robert Castel sera à l'origine de la constitution du groupe d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS). Ce sont ses travaux sur le salariat, qui feront de lui le penseur de la question sociale et du monde du travail. 1980-1990, il s'intéressera aux transformations de l'emploi, l'intervention et les politiques sociales. 1990, il deviendra directeur d'études à l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS). Après plusieurs années de travail, il publiera quelques ouvrages incroyables comme « les métamorphoses de la question sociale » (2000), « Une chronique du salariat » (1995) (qui devient « un classique » de la sociologie. Son avant dernier ouvrage sur « la montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu » (2009) est simplement un chef d'œuvre. Il analyse la façon dont la « société salariale » s'est constituée à partir d'une « propriété sociale » puis son effritement à partir de la crise des années 1970 qui glisse inéluctablement dans « le précaire ».

Enfin, il dirigera le centre d'études des mouvements sociaux (EHESS-CNRS) jusqu'en 1999. Robert Castel est décédé le 12 mars 2013 laissant un héritage

### 1.3 Ses principales œuvres

- *Le psychanalysme : l'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Éditions Maspero, Paris, 1973 (rééditions 10-18, 1976 et Champ-Flammarion, Paris, 1981).
- *L'ordre psychiatrique*, Éditions de Minuit, Paris, 1977.
- *La gestion des risques*, Éditions de Minuit, Paris, 1981.
- *La gestion des risques : de l'antipsychiatrie à l'après psychanalyse.*, Éditions de Minuit, Paris, 2011.
- *La société psychiatrique avancée : le modèle américain*, (avec F. Castel et A. Lovell) Grasset, Paris, 1979.
- *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995, réédition Folio-Gallimard, Paris, 2000.
- *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* (avec Claudine Haroche), Paris, Fayard, 2001.
- *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Éditions du Seuil, 2003.
- *La discrimination négative*, Paris, La République des idées/Seuil, 2007.
- Présentation du livre *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux* de Erving Goffman, Les éditions de Minuit, 2007.
- *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éd. du Seuil, 2009.
- *Nous avons quelque chose à vous dire... Paroles des jeunes des quartiers*, Paris, l'Harmattan, 2010 (avec J.-L. Reiffers, et avec la participation de S. Menu).

## 2<sup>ème</sup> partie : LA FICHE DE LECTURE

### Première partie : de la Tutelle au contrat

#### Chapitre 1 : LA PROTECTION RAPPROCHEE XII<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle

**Qui sont ceux de par leur existence peuvent ébranler la cohésion d'une société ?  
Quel le seuil de tolérance d'une société démocratique à l'exclusion, l'invalidation ?  
Une des réponses susceptibles d'y répondre le mieux est peut-être l'ensemble des dispositifs montés pour promouvoir leur intégration.**

De tout temps, certaines catégories de personnes ont connu, subi une forme d'exclusion tant dans leurs signes que dans leur manifestation. Si une rétrospective est possible, de prime abord on peut évoquer les vieillards, les indigents, enfants sans parents, les estropiés, idiots... apparentés à un profil de « l'handicapologie » sans oublier les pauvres honteux qui sont apparentés, eux, à un profil d'assistés. Tous ont un point commun : ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux parce qu'ils ne peuvent les

accomplir, les assurer d'une manière ou d'une autre. **Émerge alors la question qui est de déterminer la capacité de l'incapacité à travailler.**

Dépendants de secours, dans une société sans social, féodale, ils bénéficieront dans un premier temps de forme de protection émanant de la famille, le village (solidarité primaire), l'église (assistante secondaire) et enfin les communes qui joueront dans la scène sociale un rôle assistantiel (ex : inscription des mendiants sur les registres fiscaux). On peut dire qu'il y a un risque de « désaffiliation » lorsque l'individu détaché de ses relations familiales, sociales, territoriales n'est plus en mesure d'assumer son existence et d'assurer sa protection. Mais certains seront toujours soupçonnés de vivre « au crochet » des autres et l'on fait « la différence » entre les bons et les mauvais pauvres. La pauvreté est manipulée selon la bonne conscience de la charité chrétienne. L'enfermement est monnaie courante pour les pauvres, accusés d'hérésie, mais aussi parce qu'ils pourraient représenter et constituer un groupe de hors-la-loi..

Les conditions pour bénéficier de cette première assistance se révélera être la domiciliation, l'incapacité de travailler.

## Chapitre 2 : LA SOCIÉTÉ CADASTREE XII<sup>ème</sup> siècle au XIV<sup>ème</sup> siècle

**Une politique d'assistance se met en place de façon organisée, structurée ou l'on discerne les aides possibles du public et du privé dans une société féodale. Depuis longtemps existent une population d'indigents, de nécessiteux, d'indésirables... Mais une autre catégorie de personnes apparaît : « les surnuméraires » que l'on ne place nul part sur l'échelle et la structure sociale.**

Deux impératifs se posent à cette époque : travailler à la « force de ses bras. La division des tâches est fixée par la tradition, la coutume. Un code général du travail rigide se met en place. Il y a d'un côté, l'obligation de travailler avec la question de la mobilité (qui a bien du mal à être acceptée dans cette société) et l'assistance.

C'est une société de prolétariat, avant de devenir une société capitaliste. La peste, les guerres vont engendrer un autre visage de la société, celle de l'économie de marché entre l'offre et la demande du fait de certaines pénuries de main d'œuvre spécifique vont commencer à faire chavirer les organisations traditionnelles de travail et faire naître les premières revendications d'une certaine forme de reconnaissance sociale afin de s'émanciper du servage.

Les codes de travail s'élaborent à la moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle sous le joug de la tradition qui donnent des injonctions jusqu'à la révolution industrielle. Les vagabonds essayent de survivre (on les chasse, on les bannit, on les tue). Nommée population marginale, déviante, durant quatre siècles, les politiques ont œuvrés à un processus de désaffiliation. Les mécanismes d'une démocratie ne sont pas encore en marche. Des déportations sont faites dans les colonies, le travail obligatoire se réalise sous

l'enfermement dans les hôpitaux et les dépôts de mendicité ensuite. (Il faut bien qu'ils servent à quelque chose).

En fait, le vagabondage interroge la manière dont la question sociale s'est élaborée dans la société pré-industrielle.

### Chapitre 3 : INDIGNE SALARIAT

**« L'indigne salariat » retrace l'odyssée du salariat qui est un travail forcé dans une société féodale pour comprendre jusqu'à aujourd'hui les principales transformations de la question sociale.**

L'artisanat constitue la principale matrice du salariat. Il y a le serf (salarié partiel) qui peut offrir une partie de son temps libre contre rétribution. Le compagnonnage incarne une forme de salariat de l'époque. L'idée est de reproduire une structure traditionnelle sans en dégager de bénéfices ou peu (XII – XIIIème siècle). S'anime une condition d'organisation de travail industriel dans les villes médiévales. Pour maîtriser la production, le mercantilisme se développe. Le terme « corporation » fait son apparition au XVIIIème siècle. La forme et le fond du travail sont très règlementés, ce qui laisse peu de place à une liberté du marché du travail. Privé d'une liberté du marché de main d'œuvre, luttent des corps de métier pour s'approprier reconnaissance et place dans la société : les maîtres, les compagnons (salariés à vie ont espoir de passer maîtres), les chambrelans, les idiomes corporatistes. L'organisation du travail est chahutée par de nouvelles transformations :

- l'hégémonie exercée par les marchands sur la production ;
- le développement d'une pro-industrie rurale ;
- la création de manufactures.
- 

La défense des privilèges de certains met des freins à la liberté d'entreprendre pour les autres... et pour répondre à l'insuffisance de la pro-industrie, deux principales caractéristiques de la révolution vont prendre place :

- les machines qui vont permettre la productivité ;
- les réunions des travailleurs dans la division des tâches.

Les manufactures se développent avec un travail forcé. Les transformations économiques et sociales sont en marche ; Les relations de travail restent conflictuelles avec une pré-éminence d'une contrainte gouvernementale. La France intérieure : la populace n'a d'autres moyens pour vivre que d'utiliser la force de ses bras et se tuer à la tâche. Dans ce système, c'est le métier qui délimite les inclus des exclus et en deçà « l'indigne ». L'organisation de travail est dominée du paradigme de l'obligation. Ceux qui ne relèvent pas de la régulation des métiers relèvent de :

- la police des pauvres (discipline des mœurs), la conservation de la santé (lutte contre les infections, les épidémies) ;
- l'assistance (les hôpitaux pour les invalides
- la réglementation du travail pour les valides.

Le projet de l'époque étant de mettre au travail forcé tous les pauvres, les indigents valides... Objectif : les secours et allocations de ressources doivent être inférieurs aux plus basses rétributions qu'un individu pourrait retirer d'un travail.

Dans cette société : plusieurs catégories de classes dont 6 principales :

En ville : les maîtres, les compagnons, les Chambrelans, les domestiques et serviteurs, les commis et garçons de service, le bas peuple ;

En campagne : les ouvriers agricoles, le fermier parcellaire, les paysans ouvriers

Entre deux : les travailleurs saisonniers (auvergnats, savoyards, vagabonds...).

2 formes de travail : la corvée, le travail salarié.

Le rapport salarial s'inscrit dans une étroite relation de dépendance (localisation de la personne plutôt que la force de son travail) où règne en majorité misère matérielle, indignité, situation de pauvreté. L'indigne salariat s'inscrit dans une activité sociale imposée par le besoin et encadrée par une relation de dépendance. **La question sociale de cette époque et qui se pose est que le travail libre ne doit pas être pensé par défaut mais qu'il soit le statut du salariat.**

## CHAPITRE 4 : LA MODERNITE LIBERALE

**Peu à peu, la réorganisation du travail prend forme. Le commerce et l'industrie se développent en ébranlant les rapports sociaux qui s'étaient jusqu'alors imposés à coup de révolutions successives entre progressistes et conservateurs. Va naître un mode d'organisation économique avec un impératif : le libre accès au travail.**

Une prise de conscience d'une vulnérabilité de masse (que représentent les indigents, les incapables de travailler et les vagabonds) s'élève. La conception du travail qui était jusqu'alors plus qu'un devoir, une obligation va devenir une source de richesses et permet d'être socialement utile. L'indigent est défini (Charles de la Roncière) comme celui qui manque du nécessaire pour survivre, incapable de se nourrir, se vêtir, se loger de façon individuelle ou collective et le seuil de misère s'inscrit dans « ceux qui ne peuvent survivre » c'est à dire les pauvres honteux aidés par les hôpitaux et les bonnes grâces de la charité. L'indigence structurelle et l'indigence conjoncturelle forment la société libérale.

C'est une époque où la productivité de la terre et les industries se sont accrues, différentes formes de classes se dessinent, ceux qui subissent la pénurie et ceux qui

s'embourgeoisent ; L'existence de la misère relève maintenant de décisions socio-politiques et économiques (impôts).

**C'est alors qu'une partie du peuple prend conscience qu'il est possible de basculer d'un état à un autre. C'est à dire que le caractère de la misère s'intègre peu à peu comme un risque qui peut les affecter.** Ceux qui travaillent peuvent tomber dans la précarité (faibles salaires, instabilité de l'emploi, intermittence des temps de travail et le non emploi). « On peut ruiner un pauvre » (Boiguilbert).

Après les famines et la maîtrise des épidémies, la conjoncture économique et sociale devient florissante. C'est le démarrage économique pour certains secteurs tels que les finances, l'industrie, le commerce dont l'expansion profite à tous mais de façon inégale notamment pour les salariés. Les pauvres deviennent encore plus nombreux et encore plus pauvres. La démographie n'est plus régulée uniquement QUE par la mort.

Les marchés fluctuent rendant une dépendance d'un individu à l'autre. La conception du travail va être revisitée pour construire de nouvelles bases à partir de 4 éléments :

- l'intégration ;
- la vulnérabilité ;
- l'assistance ;
- la désaffiliation.

Pour autant le travail n'est pas vecteur de richesses, il est une nécessité économique et une obligation morale qui définit en opposition la condition populaire aux conditions privilégiées. Le mercantilisme joue un rôle prépondérant dans la conscience du travail (régulation par des impératifs moraux, religieux, renforce les règlements corporatistes). Le travail est encadré de systèmes de contraintes qui vont être soulevés par le libéralisme comme la liberté de travailler. Les échanges se font dans un juste équilibre d'intérêts entre partenaires ce qui ne l'était pas avant. Le travail devient synonyme de richesses et les échanges économiques comme un ordre social. Les fonctions de l'état sont redéfinies. Son rôle : garantir que le jeu des intérêts pourra librement s'exprimer. Les fondations, hôpitaux et institutions charitables sont déconsidérés et sont contraires aux niveaux principes de l'économie libérale. De nouveaux principes idéologiques avancent : initiative privée, goût du risque, de l'effort, le sens de la compétition, le désir d'améliorer sa condition. **Une nouvelle définition du travail s'impose avec un véritable code du travail : le droit de travailler, une propriété pour tout homme** (débat de la loi du 19 mars 1793 « tout homme a le droit à sa subsistance par le travail s'il est valide, par des secours gratuits s'il est hors d'état de travailler). Le libre accès et le marché du travail marque la naissance d'un nouveau modèle sociale.

L'activité devient alors socialement utile, les relations employeurs – salariés se définissent. Les classes laborieuses sont une population pleine d'intérêts que l'on « soigne » à condition qu'elles travaillent. Le vagabondage et la mendicité sont toujours réprimés. Le travail devient valeur de richesses et jette un discrédit sur la politique traditionnelle d'assistance et de travail forcé. Un nouveau droit à l'handicapologie s'opère avec un caractère restrictif (fond national institué et distribué par les départements). Cependant les exigences de l'économie ne font pas bon ménage avec la politique de l'Etat dont les négociations sont encore prématurées. L'évolution économique a permis le libre accès au travail, pour autant il n'en est rien de la condition salariale et le flou reste de mise.



Les « classes laborieuses » vont devenir les « classes dangereuses », débouchant sur le paupérisme. Le patronage va réguler le rapport au monde du travail et l'état est en mal de faire et trouver sa place dans les compromis (c'est à dire dans une dynamique économique commandée par la recherche du profit et le souci de protection commandé par les exigences de solidarité).

2<sup>ème</sup> partie : du statut au contrat

## Chapitre 5 : UNE POLITIQUE SANS ETAT (XIX<sup>ème</sup> siècle)

**Apparaît de nouveaux pauvres, qui s'accompagnent du développement de la richesse et du progrès de la civilisation qui est l'effet direct de la réorganisation du travail (libéré). Les causes sont la précarité de l'emploi, l'absence de qualification pour certains métiers, la vulnérabilité de la classe ouvrière naissante. Le travail est « un risque » sans sécurité, sans garantie sans protection.**

Il y a un contexte de misère du peuple matérielle et morale avec un dépravement des mœurs. Les conditions de vie sont inhumaines voire sauvage. Un racisme anti-ouvrier est répandu dans la bourgeoisie. Le prolétariat industriel va naître de la lutte des classes. En même temps l'artisanat rural et l'organisation urbaine du travail ne sont pas encore supplantés par cette industrialisation. Dans les campagnes vont se développer la « prolétarisation en familles » (A.Dewerpe ; l'industrie au champ).

La nouvelle question sociale de cette époque est le paupérisme. Et il faut réfléchir à une corrélation possible entre les relations existantes, la désocialisation de masse et les recompositions de l'ordre du travail. Il faut comprendre pourquoi toute une population est restée en marge de la société.

Les structures d'assistances se remettent en place ; la sphère des devoirs moraux va devenir une morale publique qui doit couvrir les rapports privés mais aussi les relations publics notamment avec les classes inférieures : le secteur social va se constituer...

Tutelle, patronage, autorité sociale et chrétienne : de nouveaux plans de gouvernementalité prennent corps particulièrement pour les classes inférieures. C'est une réponse politique sans état à la question sociale. Cela aura pour effet une instabilité sociale qui va se généraliser. Pour autant l'objectif est de développer une économie plus sociale. La politique sociale est de la responsabilité des « citoyens éclairés » (Le Play) envers les classes moyennes en les prenant en charge.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle est à l'image de la restauration de l'ordre social. Mais comment relever les classes travailleuses atteintes par le paupérisme ? En l'absence du rôle de l'Etat, il

s'agit davantage de « panser » cette société plutôt que de la « repenser ». 3 stratégies générales vont se mettre en place :

- l'assistante aux indigents ;
- le développement d'institution d'épargne (caisse d'épargne 1818) et de prévoyance volontaire ;
- l'institution du patronage dans la garantie d'une organisation rationnelle et de paix sociale.

Le lien moral devient le lien social. Une amélioration du sort des classes populaires s'opère entre résistance et surveillance. La prévoyance se met en place de façon collective non obligatoire. Ainsi naquit une certaine liberté mais à quel prix ? L'économie politique et sociale se formalise de façon plus claire. Le patron est l'ordonnateur de la sécurité de l'ouvrier et les services sociaux, médicaux voient le jour (ex : ETS Le Creusot qui a un service paramédical dans l'entreprise). L'idée est qu'il y ait une combinaison parfaite entre l'usine et la vie des familles. Le premier schème de la sécurité sociale se paye au prix d'une totale dépendance de l'ouvrier soumis à la tutelle patronale. Les petits ateliers n'échappent pas à la règle avec le livret ouvrier et le règlement d'atelier (défini comme loi industrielle) qui ont pour but de contrôler la mobilité ouvrière. Il faut de la discipline DU travail et AU travail.

Dans cet état de faits, difficile de bien gérer à la fois tutelle morale, efficacité technique et paix sociale. Pour autant, c'est à cette époque qu'Emile Cheysson introduit la notion « d'ingénieur social » auquel il associe la compétence technique et le souci de management. L'organisation du travail va être redéfini par les tâches à accomplir plutôt que par des devoirs moraux. Cette orientation prend la forme du taylorisme. A coups de grandes grèves ouvrières, bastions, réformes sociales, l'Etat a un rôle minimal. La classe ouvrière prend conscience de ses capacités peu à peu pour s'affranchir.

**La conscience des classes ouvrières amène l'abolition de l'exploitation salariale au profit d'une constitution de collectif par le biais de nouveaux rapports d'interdépendance entre individus égaux.**

Le berceau des sciences sociales est né de la découverte du paupérisme et des recherches, enquêtes faites sur les modes de vie populaires ébranlés ou détruits par l'industrialisation. La construction de politiques sans Etat amène à une voie sans issue. Il faut l'adhésion du peuple qui se déchire dans des positions antagonistes ; La société a besoin d'un état régulateur et non d'un état gendarme.

## Chapitre 6 : LA PROPRIETE SOCIALE

L'Etat entre dans la scène sociale à partir du postulat ou ni les notables ni les ouvriers n'ont de solution pour répondre à la question sociale. L'état intervient dans un rôle de médiateur.

**Mais comment l'action de la puissance publique peut-elle prendre place en matière de droit ? Comment cet Etat dit Etat social va t-il pouvoir mettre en place des systèmes de garanties LEGALES grâce auquel la sécurité ne dépendrait plus de la propriété ?**

D'abord à tâtons, puis sceptique quant à l'usage des prestations il va tergiverser entre peur et générosité. Sous la pression, l'état n'a pas d'autre choix que de redéfinir son rôle car d'un côté les ouvriers revendiquent et lutte pour leurs droits et veulent que soit légiférer la question du droit au travail, d'un autre côté, les notables qui pose le quasi-interdit d'une intervention de l'Etat. La société évolue (Durkheim évoque l'inscription de l'individu dans le collectif et donc la place qu'il occupe dans la division du travail, c'est la solidarité organique). La question du lien social évoque la menace d'une désaffiliation de masse.

La solidarité organique s'articule autour de la complémentarité des tâches qui deviennent spécifiques. La société moderne forme des inégalités dans les conditions sociales et leur interdépendance. L'Etat doit jouer un rôle de régulateur entre les différents collectifs. La société se redéfinit « comme un ensemble de services que ses membres se rendent réciproquement » (L. Bourgeois). Ainsi les principes de la IIIème république s'élaborent autour d'un état qui doit être garant d'une justice sociale entre tous pour tous ; la société se démocratise...

Il faudra encore des années pour constituer le socle d'un système de protection sur les risques (accident du travail 1898, retraites 1918), maladie... A nouveau se pose la question de (re)définir ceux qui relèvent de « l'handicapologie » et de « l'incapacité » assurés jusque là par les primo-formes de protection que pouvaient procurer la domiciliation (Durkheim la reformule par la solidarité mécanique). Comment le quasi-droit peut-il être effectif ?

Les droits sociaux, de la famille s'élaborent doucement et la dépense des deniers publics se fait avec rationalité dès lors que la prise en charge est privée ou publique. Une meilleure lecture et une meilleure cohérence sont faites aux grands principes de solidarité. **La question sociale se pose sur le plan de la vulnérabilité de masse que représente l'insécurité ouvrière. C'est le problème du statut qui renvoie pour une bonne part à la problématique du travail (les risques). Assistance ou assurance ? L'assistance prédominera d'abord pour se substituer ensuite après la 2ème guerre mondiale à la création d'une nouvelle assurance pour couvrir tous les risques de la vie.** Généraliser l'assistance c'est développer la dépendance alors que l'assurance est sanctionnée d'un sacrifice : les cotisations.

L'assurance obligatoire cette fois, va rencontrer des résistances à son élaboration. L'enjeu ? Une nouvelle fonction de l'Etat, nouvelle forme de droit, nouvelle conception de la propriété. Les mutuelles et les prévoyances s'imposent au paysage français mais en ne s'adressant qu'à une partie du peuple : « les gens biens » (ceux qui sont dignes de fréquenter les notables). 1884 le syndicalisme se développe. Cependant les avantages sociaux acquis par les conflits ne sont pas respectés. Des malversations se font au détriment des ouvriers et les droits ne sont pas respectés.

La dureté du travail dans certains domaines amènent à développer les avantages sociaux (chemins de fer, mines). **Au fil des mutations, il est question d'une redistribution des biens sociaux et de réduire les inégalités si laborieusement acquis.**

En séparant l'obligation légale de la responsabilité individuelle, la société fait corps de façon collective, c'est la solidarité par le système assurantiel (non par intérêt de son prochain mais par la participation au groupe). La vie sociale se calque et calcule les principaux risques. Les premiers bénéficiaires seront ceux qui sont menacés de déchéance sociale (accident du travail, maladie, vieillesse) et ceux qui risqueraient d'être assistés. Pour les catégories sociales supérieures, la sécurité dépend de leurs propres ressources et biens privés. A son berceau, l'assurance obligatoire est bien loin d'être universelle.

Entre temps, les biens ecclésiastiques sont confisqués par la nation. Il s'agit de justice pour alimenter le trésor public afin de promouvoir une meilleure organisation de ce service social. L'Etat devient garant protecteur et la Sécurité Sociale est réalisée en 1945, la couverture du chômage se fera en 1958 avec la création des ASSEDICS. Elle est un mécanisme complexe de régulation, de transformation entre intérêts divergents. 4 partenaires principaux vont rentrer dans un jeu subtil ou il s'agira d'être un « frein » ou un « moteur » et ou s'entremêlera des conflits « in and out » groupes :

- les salariés ;
- les employeurs ;
- les défenseurs du patrimoine privé ;
- les représentants de l'appareil de l'état.

La question sociale se pose autour du salariat et de sa protection sociale. La crise fragilise la protection sociale et c'est la consolidation de la protection sociale qui va permettre un certain épanouissement. Le droit est lié au versement d'une cotisation et non plus à l'incapacité de subvenir à ses besoins « le cotisant est un ayant droit » p 508

## Chapitre 7 : LA SOCIÉTÉ SALARIALE

La société salariale va d'abord passer par 3 formes de cristallisation qui établissent les rapports de travail dans la société industrielle :

- prolétarienne ;
- ouvrière ;
- salariale.

**La question sociale centrale va se reposer sur la prise de conscience de cette fracture au travers du paupérisme et qui peut conduire à anéantir toute la société.**

Un nouveau rapport salarial s'installe par lequel le salaire n'est pas la seule rétribution. L'accès aux droits, aux prestations, la participation à la vie sociale vont prendre forme

(consommation des ménages, instructions primaires, loisirs populaires, tourisme de masse : congés payés 1936).

Mais la structure est instable du fait des inégalités de richesses qui règnent et amène la classe ouvrière par la « conscience de classe » à se structurer. C'est une société où tout paraît être possible : « quiconque le mérite pourra s'élever » (p522). La société devient sophistiquée (accroissements des garanties, biens, richesses, droits ; sécurités et protections). Cependant elle est fragile et l'on en prend conscience dans les années 1970. Le problème reste contemporain. Le rapport salarial prend différentes formes et le passage de l'industrialisation au rapport salarial « fordiste » requiert 5 prérogatives :

- repérer les actifs des inactifs ou semi-actifs qu'on exclut ou inclut dans le marché du travail mais sous des formes réglées ;
- fixer le travailleur à son poste de travail dans le cadre d'une gestion du temps et une rationalité des tâches résultant sur l'homogénéisation et la différenciation. Ces méthodes vont se développer presque partout (fordisme) ;
- l'accès par le salaire à de nouvelles consommations de la société industrielle. L'ouvrier n'est plus vu uniquement comme un producteur par la force de son travail mais aussi comme un consommateur c'est à dire un client potentiel. Le mode de consommation est ainsi intégré au mode de production ;
- l'accès à la propriété sociale et aux services publics c'est à dire à une couverture de droits acquis par rapport aux risques ;
- reconnaissance du droit du travail et d'un membre dans un collectif doté d'un statut social (création de la convention collective (1919), mise en place de partenaires sociaux à parlementer qui dépasse la dimension individuelle).

C'est l'odyssée du salariat. 1936 est l'année des principales grandes réformes ouvrières par la reconnaissance d'un avenir et en même temps le lien de subordination dans la division du travail. La grande avancée sera les congés payés par laquelle l'ouvrier peut cesser de perdre sa vie à la gagner quelques jours par an (reconnaissance du droit d'exister). L'ouvrier ne pense pas, il travaille, il exécute, il obéit 40 heures par semaine. Il n'existe pas de contrat de travail. « L'ouvrier prend son compte ou l'employeur le congédie ». La retraite ouvrière est dérisoire du fait de la durée de capitalisation et des risques de mortalité importante, peu en bénéficie. La classe ouvrière devient consciente de ses droits, de sa dépendance organisée.

C'est également l'époque du surpeuplement dans les logis, la gratuité de l'enseignement secondaire (1931) et l'obligation d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 14 ans (1950).

**La question sociale se pose comme suit : poursuivre l'évolution et l'acquisition des droits sociaux en grignotant sur la séparation des classes ou la prise de pouvoir par la classe ouvrière organisée ?**

La structure sociale se transforme, il y a une progressive destitution de la classe ouvrière et les classes moyennes émergent (syndicat des ingénieurs naît en 1936), les activités tertiaires se développent avec un accroissement de la population active. En parallèle se déploie également le secteur public qui renforce les clivages. C'est l'émergence de « l'homo faber » (ouvrier qui transforme son travail). Les transformations tant au niveau de la place que du travail ouvrier ébranlent le rôle de la classe ouvrière qui était jadis attiré dans la société industrielle. Pour M. Crozier, « l'ère du prolétariat s'achève » p 576

C'est ainsi que la société des antagonismes prend forme. Ce n'est plus une lutte des classes mais une lutte des places. Les positions sociales dominantes peuvent être désormais accessibles à des salariés mais certains secteurs dans le tertiaire exigent capital scolaire et diplômes et cela n'est pas sans lien avec l'héritage familial, culturel qui est lui-même lié à l'aspect économique. Les relations de travail deviennent plus complexes ; Les situations entre le patrimoine et le salariat peuvent être interchangeables (position salariale élevée par le diplôme, le patrimoine facilite l'accès à des positions sociales).

Le travail de bureau se mécanise et les distinctions par le salaire entre ouvriers et salariés ne sont plus possibles. Les classes se comparent laissant une place prépondérante dans cette société de consommation à « j'ai » donc « je suis ». Subsiste et survive en marge les saisonniers, les intermittents, les femmes, les immigrés qui occupent souvent les places les plus pénibles, les plus précaires avec en prime une couverture la plus faible.

C'est une société livrée également à la gestion politique qui a entremêlé la propriété privée et la propriété sociale. Elle est dans une dynamique de croissance économique et d'une croissance de l'Etat social : on veut du « mieux » et du « meilleur » pour un avenir possible dans un idéal social démocrate. 3 directions sont prises :

- garantie d'une protection sociale généralisée ;
- maintien des grands équilibres ;
- pilotage de l'économie.

Ainsi né par l'un des pères fondateurs P. Laroque par ordonnance du 4 oct 1945 : l'assurance sociale pour tous (ou presque) dans un système de contribution et de prélèvements (excepté les professions indépendantes qui refusent l'alignement sur la condition ouvrière et auront un autre système).

**L'Etat impose ainsi une politique volontariste de progrès. Elle pilote l'économie et joue un rôle de médiateur, régulateur entre les différentes instances. L'idée étant de répartir les « fruits de la croissance » et croissance économique veut dire plein emploi.** (Smig : 1950, Smic 1970 indexé sur les prix et la progression de la croissance, mensualisation et consolidation de la condition salariale)

**A priori, la société salariale avait trouvé les solutions pour pallier au déficit d'intégration et promouvoir une société industrielle ou l'accroissement de la consommation, l'accession à la propriété, le logement décent, la participation à la culture, aux loisirs, étaient en voie de prospérité, de pérennité avec pour ambition l'égalité des chances. Pour autant ces mêmes régulations socio-économiques ont un « talon d'Achille » qui remet en cause un système qui pouvait paraître idéal.**

**Ce sont toutes les valeurs attribuées au travail qui définissent la place et la classe auquel un individu appartient dans la société moderne. Pas si loin, elle paraissait stable, solide, surplombant les autres possibilités de solidarités comme l'identité, l'appartenance familiale ou communautaire. C'est cette centralité autour du travail qui est aujourd'hui remise en cause ; L'hégémonie du travail tourne en tourment.**

Pour en préciser les enjeux, R. Castel propose d'appréhender la situation comme « une bifurcation » dans une trajectoire, de chercher son intelligibilité à partir de la distance creusée entre « ce qui fut » et « ce qui est » p 622.

**La société démocratique doit se construire sur une ère volontariste de changement, refonder l'action politique et sociale, et mettre au cœur de cette émancipation : les citoyens.**

S'est développée une sociologie critique (1960-1970) sur :

- la mise en évidence des inégalités (éducation, culture...);
- dénoncer l'injustice sociale et l'exploitation de la force de travail ;
- le refus d'un traitement égalitaire pour certaines catégories de personnes (détenus, malades mentaux...).

**L'Etat a un rôle à jouer, celui d'acteur central pour accompagner et ménager les transitions, les turbulences.** Il doit veiller au respect des stratégies, des compromis et obliger les partenaires à conduire des objectifs raisonnables. Les « 30 glorieuses » ont été un doux euphémisme avec ses guerres coloniales, les injustices multiples, l'inachèvement de la société salariale, l'ambiguïté de ses effets (les licenciements, l'endettement, les acquis sociaux) et annonce peut-être un héritage de « 30 glorieuses ».

La double contrainte du chômage et le déséquilibre démographique viennent fragiliser le socle de la protection sociale financée par une majorité d'actifs qui cotisent pour eux-mêmes en assurant leur avenir et celui des autres actifs par le collectif. Ainsi la société est doublement mise à mal avec la montée en charge des pouvoirs locaux décentralisés, le marché de l'économie mondiale où règne le capital financier. L'Etat se doit de jouer l'arbitre entre politique intérieure et politique extérieure. Le chômage devient un problème essentiel ainsi que la précarisation du travail.

Des formes particulières d'emploi se développent avec le soutien de l'Etat au détriment des emplois en CDI qui se raréfient. Les publics menacés par le phénomène sont les femmes, les jeunes davantage que les hommes (1990). Ce bouleversement en profondeur de la condition salariale va cheminer vers le précarariat (précarité du travail = vulnérabilité = chômage = désaffiliation). Le travail moderne s'appuie sur la flexibilité, la disponibilité, l'adaptation des flux tendus, à la production sur commande. Réponse du tout, tout de suite sur le marché de la compétition. Il faut être performant pour être intégré dans l'entreprise et de par cette dimension elle est aussi une machine à exclure. La culture professionnelle adopte un nouveau modèle :

- celui du management participatif (mobilisation des compétences sociales, culturelles, techniques) à laquelle s'ajoute la formation aux nouvelles formes de travail. Reste en marge, ceux qui ne s'adaptent pas aux changements (les travailleurs vieillissants trop âgés, pas assez formés mais trop jeunes pour partir en retraite) ;

- celui du manquement d'une fonction intégrative pour les jeunes. En haussant le niveau de qualification, certains se retrouvent « bottés en touche » avant même qu'ils aient commencé à travailler. L'exigence de qualification ne répond pas toujours à des impératifs techniques ; L'encouragement gouvernemental vers la course aux diplômes pour éviter le chômage fera augmenter le niveau de qualification des chômeurs mais pas l'emploi.

Les entreprises ont également leur part de responsabilité mais pas seulement. Leur rôle est bien de s'adapter et maîtriser les changements pour rester compétitifs. Une des réponses apportées à la flexibilité est l'alternance entre activités et inactivités. Ce sont les intérimaires permanents. Le discrédit du travail affecte les nouvelles générations entre sortir de la voie d'un travail aliéné ou rentrer dans le destin de la précarité (Ca n'est pas sans penser à un retour en arrière de la condition des pauvres du XIXème siècle).

Les transformations récentes engendrent une perte d'identité par le travail. La famille est devenue de plus en plus vulnérables et il y a certainement une corrélation entre rupture d'emploi et rupture conjugale par la déstabilisation des modes de vie. Des politiques d'intégration d'insertion vont se mettre en place d'abord provisoirement mais au regard de la dureté de la crise, elles vont être reconduites (développement social dans les quartiers, politique de la ville, contrats de ville. L'Etat invitera les entreprises « en sourdines » à jouer le jeu. Bien qu'elles n'aient pas été d'une grande efficacité, elles ont permis de limiter les dégâts, et de servir d'expérimentation. Mais la grande innovation de cette époque sera l'instauration du RMI qui est un revenu octroyé pour l'existence et non pas par l'activité plaçant ainsi les ressortissants de « l'handicapologie » au même rang que les autres dans un projet d'insertion. Il met en exergue la prise de conscience que l'on ne peut imputer aux gens démunis, la responsabilité de leurs conditions malheureuses. Si la réforme est innovante, le dispositif est un échec. L'intégration ne se fait pas et c'est un état transitoire qui pour la plupart devient durable. L'Etat social renforce son rôle de garant en redistribuant les prestations sociales. Les services publics oeuvrent pour lutter contre l'exclusion. L'histoire se répèterait -elle ? Une catégorie de personnes qui relève de la vieille handicapologie et du marché du travail...

En attendant un nouveau système de régulation, il faut en parallèle contrôler la délocalisation internationale du marché du travail que la précarisation des conditions de travail ne favorise pas. Les protections sociales sont encore fortes mais la situation économique est désastreuse pour tous. Malgré des ressources humaines de qualité le tissu social s'effiloche et la force de travail disponible se voit condamnée à l'inutilité sans compter le désarroi de ceux qui penchent vers les « surnuméraires ». Pour controverser la situation, des efforts intellectuels sont nécessaires pour porter une analyse plus fine de l'envergure du problème sociétal et une volonté politique de maîtriser et d'imposer le maintien de la cohésion sociale.

## CONCLUSION : L'INDIVIDUALISME NEGATIF



Quelle est la question sociale aujourd'hui ? : l'existence des inutiles au monde : les surnuméraires marqués par la précarité et le doute de l'avenir alors que s'était édifié non loin sans peine « la civilisation du travail » façonnée sur un effacement des subordinations et l'acquisition de garanties et de droits, d'un accès à une (sur)consommation.

Le salariat a permis d'être capable de rivaliser avec les propriétaires, les travailleurs indépendants avec le regret pour certains la nostalgie d'un « monde enchanté des rapports féodaux ». La condition d'une métamorphose de la société salariale ne peut se faire sans prendre en compte son passé, son histoire. Il s'agit de la « penser » plutôt que penser à la supprimer.

Se dessine une société qui va vers la modernité : « l'individualisme de masse » selon M. Gauchet (p 750) centré sur soi, on ne vit que pour soi. En quoi consistent les protections d'une société qui devient une société d'individus ? Qu'est ce que veut dire être protégé aujourd'hui ?

Ce sont toutes les difficultés des risques d'exister comme individu. L'implication autrefois dans des collectifs assurait l'identité sociale et la protection rapprochée. La segmentation des emplois qui a entraîné une individualisation des comportements au travail a poussé à (re)définir l'identité professionnelle (l'individu doit savoir se faire reconnaître au delà de sa compétence technique, sur un champ personnel, il faut savoir vendre et se vendre). C'est la culture de l'individu, au delà de la performance, de la cadence, de la rationalité). L'individualisme positif s'impose en essayant de former l'ensemble de la société sur une base contractuelle ; c'est une structure habillée de contrats, de garanties juridiques qui engendre un processus de désindividualisation.

En découle peu à peu l'individualisme négatif (le moins par le moins) qui se définit en terme de manque. Il n'y a plus d'appartenance collective, l'individu est un être moral, indépendant, autonome mais il n'est plus social, ni consistant. Il est sans considération, sans biens, sans sécurité, sans liens stables. Il n'y a plus de rapport de dépendance, d'interdépendance qui pourrait structurer la société. Elle est en manque de régulation. La société pluridiversifiée, est menacé entre ceux qui peuvent assumer l'individualisme parce que leur position sociale est assuré et ceux qui portent leur individualité comme une nouvelle galère parce qu'elle est sans attache et sans protection.

C'est le défi auquel est confronté la société moderne aujourd'hui. Pour faire une société de semblables, il faut la diversité qui ne soit pas égale mais compatible et comparable, interdépendante afin d'être en adéquation avec l'évolution et les exigences du monde du travail contemporain.

**Face à ces incertitudes, à ces nouvelles turbulences, c'est à l'état que revient la responsabilité de relever ce défi. La société moderne a besoin d'un Etat intelligent du point de vue stratégie pour redéployer, accompagner ses mutations et surtout rapatrier les laissés pour comptes. L'état doit être le garant des protections pour assurer la cohésion sociale. Il a la lourde tâche de garantir l'appartenance à une société pour tous en commanditant et en faisant les bonnes manœuvres.**

ALLER PLUS LOIN...

La société industrielle a lié, par son mode de production, le mode de protection, scellant ainsi par la même occasion l'unité de la question économique avec la question sociale. Héritière mais bien différentes sous ses aspects, la « société post-industrielle », elle, consacre leur séparation en donnant naissance à une nouvelle ère.

La nature de la main-d'œuvre, de la production, s'est modifiée sur fond de mutation des pratiques culturelles. Deux sociologues sont à l'émergence du concept de société post-industrielle : l'américain Daniel Bell et le français Alain Touraine.

Daniel Bell développe une observation de la société américaine et va faire l'analyse sur l'avènement de la société postindustrielle en décrivant l'émergence d'une économie de service, définis comme des besoins subsidiaires liés à la production et où les services de santé, d'enseignement, de recherche et d'administration jouent un rôle décisif. Une profonde modification de la structure socioprofessionnelle s'élève. Selon lui le savoir théorique : la connaissance est une ressource stratégique par excellence liée étroitement à l'activité économique.

Pour Alain Touraine, les enjeux sont à la fois culturels et conflictuels dans la société postindustrielle. La croissance est dépendante non plus que du capital mais de plusieurs facteurs et de contributions indirects à la production : éducation, consommation, information. Ainsi la nature du conflit social est modifiée au delà de l'opposition classique du capital et du travail. L'appareil de production impose des conduites dans le travail, dans la consommation et la formation qui soient en accord avec ses objectifs agissant autant sur les besoins, les pratiques culturelles que le travail. Les mouvements sociaux, sont pour lui davantage culturel qu'économique. La mobilisation est centrée essentiellement sur la personnalité, la vie privée...<sup>2</sup>

Daniel Cohen, économiste propose, lui, de donner son analyse sur la société post-industrielle en trois grands points :

- l'ère des ruptures qui sonne l'avènement des nouvelles technologies qui sont venus modifier les modes d'organisation de travail ;
- la nouvelle économie monde : la mondialisation des puissances mercantiles cherchent à promouvoir le libre échange à tout prix... à cela s'ajoute le problème de la démographie : 9 milliards de personnes en 2050 avec 2 fois plus de riches et 2 fois plus de pauvres et le problème de l'écologie
- existe-t-il un modèle social européen ? C'est l'idée d'une Europe Monde mais l'europe a peur de la mondialisation du fait des problèmes d'import/export,

---

<sup>2</sup> sciencehumaines.com, « des cols bleus aux cols blancs »

d'union ou de désunion, avec une France gangrénée par l'endogamie qui freine le mélange possible des classes. Nous nous protégeons de la mixité sociale alors qu'elle pourrait être une force pour un régime plus égalitaire.

Enfin pour Robert Castel, le futur est marqué du sceau de l'aléatoire. Paradoxalement, plus la société est individualisée, plus elle a besoin de l'Etat, ce qui pose certainement un problème aujourd'hui. De la crise économique à la crise démocratique, nous faisons face à une montée des incertitudes<sup>3</sup>. La société contemporaine est une société du risque à bien des niveaux dont 3 principaux :

le travail :

- par le chômage de masse (François Rebsamen, Ministre du travail dans le Gouvernement « Valls » annonce 10,2 % de chômeurs en France et Dom) ;
- par la précarisation des emplois et la multiplication des formes d'activités en deçà de l'emploi classique ; (en pourparlers le contrat d'apprentissage des 16 -25 ans pourrait bien se dupliquer pour les quinquagénaires et plus...)
- par les transformations des relations du travail et du marché de l'emploi dans une logique de contrepartie ; Se dessine également aujourd'hui une montée des risques psycho-sociaux au travail et l'on peut se demander si certains facteurs ne seront pas bientôt considérés comme un risque pouvant être reconnu en maladie professionnelle...<sup>4</sup> (cas de jurisprudence récemment)

l'individu :

- par le fait que l'on se trouve dans une zone « hybride » de la vie sociale appelée crise et qui le fait basculer entre travail et non travail, assurance et assistance, intégration et désaffiliation ; *La précarité s'amplifie dans une société post-industrielle.*
- par le fait que tout individu n'est pas forcément bien « armé », l'invalidation des anciennes compétences, l'impuissance d'en inventer de nouvelles et le manque de clarté dans les règles instaurées ne fait qu'accentuer la marginalisation.

le statut :

- par le fait qu'il soit un sujet de droit dans un rapport de contrat (juridique) ou le collectif (solidarité) n'existe plus pour protéger. Il n'y a plus d'interdépendance économique et sociale, il y a une ré-individualisation ; l'individu est un individu par défaut dans une dépendance du besoin ; « *il procède par grandes régulations générales à prétention universaliste qui n'ont pas prise sur l'hétérogénéité des situations et la particularités des trajectoires des individus. De surcroit, il délivre automatiquement et inconditionnellement ses prestations et, ce faisant, il déresponsabilise les usagers dont il risque de faire des assistés* »<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> CASTEL Robert (mars 2009), La montée des incertitudes, travail, protection, statut de l'individu, la couleur des idées seuil éditeur

<sup>4</sup> travailler-mieux.gouv.fr, Les RSP au travail, de quoi s'agit-il ?

<sup>5</sup> ibid, p 448

De plus, l'évolution du droit n'est pas toujours en adéquation avec l'évolution de la société (ex : le 5<sup>ème</sup> risque : la dépendance et le handicap des personnes vieillissantes ont fait débat pendant un certain temps pour savoir quelle institution en assumerait la charge : la sécurité sociale ou le conseil général ?) ;

Par ailleurs, se pose également la question de l'Europe : que peut-elle représenter, quelle harmonisation peut-elle apporter quand historiquement les politiques sociales sont nées de leur histoire nationale et qu'elles sont, sommes toutes différentes ? Quels sont les enjeux de pouvoir entre les pays d'Europe quand les modèles nationaux de protection sociale et de législation du travail sont mis en concurrence ?

Nous sommes en perte de sens, dans un système complexe où siège un capitalisme mondialisé sans complexe et agressif de tous les dangers :

- **communautarisme** : les jeunes se cherchent, et le regroupement est un moyen de se rassurer, de s'identifier. La violence pour certains serait-elle un moyen de reconnaissance ?
- **politiques extrêmes**, à défaut de trouver l'espoir et d'être depuis longtemps dans les incertitudes, on cherche ailleurs un meilleur quitte à se perdre ?
- **finances** : la crise financière immobilière en 2007 avec les fameux subprimes est un exemple parmi tant d'autres qui a bien démontré la fragilité et la dangerosité d'un système financier dont les conséquences les failles se propagent comme un virus sur l'ensemble de la planète...

Sur un plan mondial, certains organismes ont bien des aspirations sociales (bureau international du travail, les ONG...) mais qu'elle est leur marge de manœuvre face à des organismes comme la banque mondiale, le FMI, l'OCDE qui ont un pouvoir fort et n'imposent rien pour l'hégémonie du marché ?

Il est plus qu'urgent que l'Etat prenne la place due à son rang c'est à dire un état régulateur, garant de la cohésion sociale pour tous, sachant mener une politique de l'intérieure comme de l'extérieure mais aussi un Etat qui participe activement à œuvrer pour une Europe sociale qui aurait d'autres alternatives (que l'Homme au service de l'économie, mais l'économie au service de l'Homme) comme se doter d'instances réelles de pouvoir, d'ajouter des contrôles transnationaux, de faire le choix de politiques sociales à prioriser en partenariats et en transversalités.

Cela passe par beaucoup d'efforts à faire pour chacun d'entre nous, mais est-ce que les citoyens européens sont en mesure d'en payer le prix ?